

Près de cent dénonciations pénales déposées

L'an passé, les inspecteurs de l'emploi de l'Etat du Valais ont constaté 322 infractions liées au travail au noir; 94 situations ont fait l'objet d'une dénonciation pénale auprès du Ministère public, selon le rapport du Service de protection des travailleurs et des relations du travail qui vient d'être rendu public.

1,5 milliard de francs par an en Valais

Sur les 322 infractions, 136 concernent les assurances sociales pour un montant total de 266 000 francs et 102 portent sur le droit des étrangers. Une application et un site internet ont été mis en place pour permettre à tout un chacun de signaler des soupçons de travail au noir, un phénomène qui représenterait, selon une estimation de l'Etat du Valais, 1,5 milliard de francs par an.

58 entreprises étrangères interdites

En plus des inspecteurs de l'emploi, des commissions paritaires effectuent des contrôles d'entreprises. Elles ont constaté 91 infractions dans les branches de la construction et 24 dans d'autres secteurs d'activité. Douze cas de sous-enchère salariale ont aussi été relevés. Le Service de la protection des travailleurs indique encore que 115 infractions ont été constatées auprès d'entreprises et d'indépendants détachant des travailleurs européens dans le canton. Cinquante-huit entreprises provenant de l'Union européenne qui ont détaché des employés en Valais se sont même vu interdire de venir travailler en Suisse. **JYG**